

<i>République Française</i> <i>Commune de</i> SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE <i>Département des Yvelines</i> <i>Arrondissement de Rambouillet</i> <i>Canton de Chevreuse</i>		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N° 78 /575 /2017 /061	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers	
	13/12/2017	22/12/2017	En exercice	Présents Votants
			29	29 29
OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES				

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mil dix-sept, le 19 décembre à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, légalement convoqués le 13 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents (29) :

Monsieur BAVOIL Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Monsieur CAOUS Jacques, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur MENARD Dominique, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame CLOST Linda, Monsieur VEYRENC Jean-Joël, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur LECAILTEL Henri , Madame ROCH Catherine, Monsieur BACHELARD Jacques, Madame POITAYA Marie, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame LE DUAULT Sabine, Monsieur SCHAAL Clément, Madame GROBON Marion, Monsieur NOGUES Thomas, Madame YACUBA Njenabu, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame BOSDARROS Agnès, Monsieur BERGÉ Luc, Madame NGUYEN Sandrine, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame PERRIN Céline, Monsieur HOUPLAIN Jean-Christophe, Madame BLONDEL Bernadette

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) représenté(s) (0) :

Absent(s) non représenté(s) (0) :

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint.

Début de la séance.

Secrétaire de séance : Madame Marion GROBON, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités,

VU l'installation du conseil municipal en date du 19 décembre 2017,

VU la délibération 78/575/2017/050 du 19 décembre 2017 portant sur l'élection du Maire,

VU la délibération 78/575/2017/053 du 19 décembre 2017 portant sur l'élection des Adjointes au Maire,

VU la délibération 78/575/2017/054 du 19 décembre 2017 portant sur la désignation des conseillers délégués,

VU les statuts de la Caisse des écoles en vigueur dans la collectivité,

CONSIDERANT que le Comité de la Caisse des écoles comprend :

- le Maire, Président de droit
- l'Adjoint(e) aux Affaires scolaires, est Vice-Président(e) de droit,
- les représentants de la commune : quatre conseillers municipaux,
- l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant,
- un membre désigné par le Préfet,
- les membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale ou par correspondance s'ils en sont empêchés, en nombre égal à celui des représentants de la commune.

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre de membres au Comité de la Caisse des écoles,

CONSIDERANT les statuts actuels de la Caisse des écoles fixant à 4, le nombre des membres élus représentants la commune,

Après présentation par Madame SCHWARTZ Myriam,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et avoir délibéré au scrutin public à l'UNANIMITÉ

FIXE à 4 le nombre élus au Comité de la Caisse des écoles.

RAPPELLE que Monsieur le Maire est Président de droit de la Caisse des écoles.

RAPPELLE que l'Adjointe aux affaires scolaires, Madame SCHWARTZ Myriam est Vice-Présidente de droit.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits



Le Maire,
Dominique BAVOÏL